Introduction

Récolte des déchets - taxes

Taxe de base:

CHF 65.- par personne physique dès l'année de ses 20 ans, inscrite au Contrôle des Habitants en domicile principal, en séjour ou en résidence secondaire.

Taxe au poids:

La taxe est fixée à CHF 0.40 le kilo pour les déchets urbains.

La taxe est fixée à CHF 0.45 le kilo pour les déchets encombrants.

<u>Déchets particuliers :</u>

Appareils électroménagers jusqu'à 5 kg	CHF 10
Appareils électroménagers de plus de 5 kg	CHF 20
Appareils électroniques jusqu'à 5 kg	CHF 10
Appareils électroniques de plus de 5 kg	CHF 20
Batterie de voiture	CHF 7
Boiler	CHF 65
Peinture, vernis, solvant, produit chimique	CHF 4 / kg
Pneu de voiture	CHF 5
Pneu de voiture avec jante	CHF 10